

Antisémitisme

A Bruxelles, des cas de harcèlement scolaire

Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, a relevé un nombre total de 115 incidents d'antisémitisme et/ou de négationnisme en 2020, ce qui représente une augmentation de 45,5 % par rapport à 2019 et 56 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. 70,4 % des faits rapportés à Unia étaient relatifs à des discours haineux, bien souvent diffusés par le biais des réseaux sociaux puisque près d'un fait sur deux (48,7 %) concernait de l'antisémitisme sur le web. D'après Patrick Charlier, co-directeur, « c'est une évolution en montagnes russes, avec des années où l'on déplore plus de cas et d'autres moins ». Si les réseaux sociaux étaient autrefois très réticents à retirer du contenu, « cela a évolué, et ils ont engagé beaucoup de monde pour faire le tri », poursuit Patrick Charlier. Unia fait partie des partenaires de confiance des réseaux sociaux, et les contenus qu'elle leur signale sont rapidement retirés.

Par ailleurs, des cas de harcèlement et menaces sont rapportés dans des écoles bruxelloises à l'encontre d'enfants d'origine juive : « C'est une réalité dans les écoles bruxelloises, et les parents sont donc plus réticents à y mettre leur enfant, préférant opter pour l'école juive de Bruxelles, ou pour une école située plus loin, dans la périphérie ». LWS

Dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938, une explosion de violences antisémites a lieu en Allemagne et en Autriche, à l'instigation des dirigeants du parti nazi. Des magasins juifs et des synagogues sont détruits et pillés par la SA et des citoyens allemands. C'est « la Nuit de cristal ». © BELGAIMAGE.



JUSTICE

Mena : l'Etat réplique aux associations de terrain

En dehors des heures de bureau, soit après 15 h et jusqu'à 22 h, seuls les mineurs étrangers non accompagnés (Mena) présentant des « critères de vulnérabilité », dont les filles, les garçons jusqu'à 15 ans inclus ou les Mena victimes potentielles de la traite des êtres humains, peuvent être hébergés dans les centres de Fedasil ou redirigés vers d'autres centres comme SOS Jeunes. Des critères jugés discriminatoires par huit associations de terrain et de défense des droits humains qui avaient mis en demeure le secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Sammy Mahdi (CD&V), en septembre dernier. Lundi, ont eu lieu les débats devant le tribunal du travail de Bruxelles quant à la recevabilité de l'action en référé. Et pour l'Etat, « les associations sont au courant de ces critères depuis longtemps ». « Ils ont été formulés en janvier 2020 et formalisés en mars 2020 », ont plaidé les avocats. « Pourquoi décide-t-on en septembre de réagir ? Quelle est l'urgence 18 mois plus tard ? Avant mars 2020, la situation était la même, les critères n'étaient juste pas formalisés, on procédait à l'analyse du jeune. » L'ordonnance du tribunal du travail sera rendue le 1^{er} décembre prochain, veille de l'introduction de l'affaire au fond. so.m.

CORONAVIRUS

Vers un rappel pour les vaccinés Johnson & Johnson et AstraZeneca



Les éligibles à une dose de rappel sont actuellement les immunodéprimés, des plus de 65 ans et d'ici quelques jours des soignants au sens très large du terme.

© BELGA.

Une étude américaine indique que l'efficacité du vaccin unidose Johnson & Johnson tombe à 13 % au bout de six mois. Les ministres de la Santé belges évalueront mercredi l'opportunité de proposer une dose supplémentaire aux 400.000 Belges concernés ainsi qu'à ceux qui ont reçu de l'AstraZeneca.

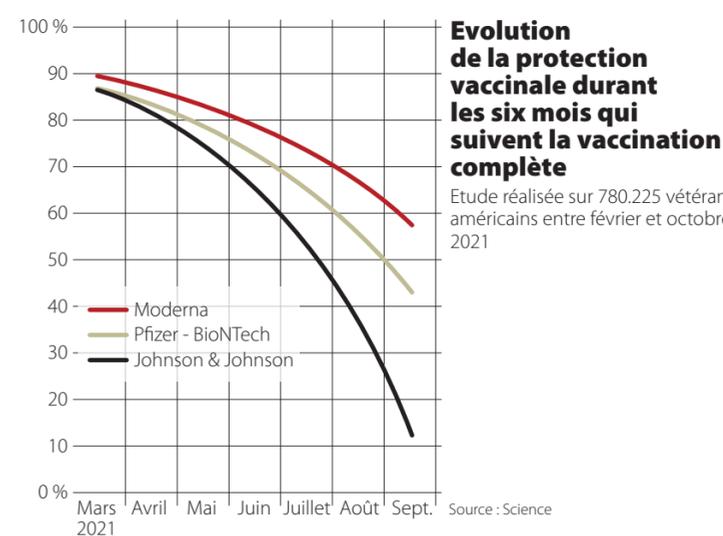
MAXIME BIERMÉ

Il risque d'y avoir pas mal de monde dans les centres de vaccination cet automne-hiver. Les retardataires d'abord, ceux qui se laissent convaincre, généralement dans le but d'obtenir l'indispensable pass sanitaire. Les éligibles à une dose de rappel ensuite, on dit un « booster » dans le jargon. Actuellement, il s'agit des immunodéprimés, des plus de 65 ans et d'ici quelques jours des soignants au sens très large du terme.

Au moment d'écrire ces lignes, il n'était pas encore question formellement d'offrir un rappel à l'ensemble de la population. Certains ministres y sont pourtant déjà favorables comme les Flamands Jan Jambon (N-VA), Wouter Beke (CD&V) ou encore la Wallonne Christie Morreale (PS). A l'inverse du Conseil supérieur de la Santé (CSS) qui a conclu la semaine dernière dans un rapport qu'aucune preuve scientifique ne justifiait l'utilité d'une troisième dose pour tous. Ce qui ne veut pas dire que cela ne sera jamais le cas.

En attendant, le même CSS continue de se pencher sur des cas concrets comme la troisième dose pour les personnes atteintes de comorbidités (obésité, hypertension...). Plus proche de nous, ce mercredi a priori, le CSS donnera son avis sur l'opportunité de vacciner une fois de plus tous ceux qui ont reçu de l'AstraZeneca (1,4 million de Belges) ou du Johnson & Johnson (un peu plus de 400.000). Sachant que la majorité des personnes qui ont reçu l'AstraZeneca appartient aux catégories déjà éligibles à la troisième dose, la surprise concernera plutôt ceux qui avaient reçu la dose unique de Johnson & Johnson.

Du moins, si l'avis du CSS arrive aux mêmes conclusions qu'une étude publiée la semaine dernière dans la prestigieuse revue *Science*. Une équipe de scientifiques a comparé l'efficacité des trois vaccins autorisés aux Etats-Unis (Pfizer, Moderna et Johnson & Johnson) sur les vétérans ce qui représente 2,7 % de la population soit 780.000 personnes. L'étude conclut que le vaccin de Moderna est celui qui protège encore



Un comité de concertation le 19 novembre

Le comité de concertation se réunira le 19 novembre pour faire le point sur la situation sanitaire, a-t-on appris au cabinet du Premier ministre, Alexander De Croo.

Une réunion des représentants des gouvernements fédéral, communautaires et régionaux était attendue à la mi-novembre. Elle prend une importance particulière alors qu'une quatrième vague de la pandémie de covid touche la Belgique.

La commission de l'Intérieur de la Chambre examine ce lundi la proposition de loi qui confirme l'arrêt royal du 28 octobre portant la déclaration de la situation d'urgence épidémique. Un vote est attendu en fin de journée.

« Des semaines difficiles s'annoncent. Le niveau de contamination est trop élevé et mène à des problèmes dans les soins de santé », a expliqué le ministre de la Santé, Frank Vandebroucke, devant les députés. BELGA

le plus au bout de six mois puisqu'il garde une efficacité de 70 %. Le Johnson & Johnson tombe par contre lui à 13,1 %.

Un pari raté

Une chute spectaculaire qui n'étonne pas Michel Goldman, immunologue à l'ULB. Ce dernier considère d'ailleurs qu'il faudrait administrer une dose supplémentaire de vaccin Moderna ou Pfizer à tous les Belges de plus de 41 ans qui ont été vaccinés avec le vaccin Johnson & Johnson, en donnant la priorité aux seniors. « L'administration d'une seule dose de ce vaccin résultait plus d'un pari stratégique que d'un choix ba-

sé sur la science », détaille le spécialiste. « Tous les schémas de vaccination basés sur des vaccins utilisant cette technologie (vecteur adénoviral) comportent deux doses, y compris le vaccin de Johnson & Johnson contre le virus Ebola, vaccin basé sur le même vecteur que celui que la firme a utilisé pour son vaccin covid. »

Michel Goldman note encore que si les essais cliniques du vaccin Johnson & Johnson à une dose se sont révélés concluants, ils ont été réalisés avant l'arrivée du variant delta. « La protection n'avait pas été évaluée au-delà de quelques semaines. La firme elle-même vient d'annoncer des résultats montrant qu'un rappel de son vaccin après six mois multiplie par le neuf les taux d'anticorps produits. » D'où l'intérêt d'un rappel chez tous ceux qui ont reçu une dose il y a six mois ou plus.

A discuter

Même si les données scientifiques sont assez claires, il n'est pas certain qu'une décision sera déjà prise ce mercredi au niveau politique lors de la CIM Santé. Dans l'entourage des ministres concernés, on confirmait simplement que le point avait été ajouté à l'agenda (alors que cela n'était pas prévu à la base). Il nous revient que certains préféreraient que l'on arrête de fonctionner catégorie par catégorie mais plutôt que l'on attende tous les avis du CSS pour ensuite annoncer une fois pour toutes que l'on propose la troisième dose à l'intégralité de la population.

Dans tous les cas de figure, la Belgique dispose d'un stock de doses suffisant pour vacciner toutes ces personnes, nous assure-t-on à la task force vaccination. La troisième dose (ou deuxième pour ceux qui ont reçu un Johnson & Johnson) reste par ailleurs une recommandation, une invitation. Pas question pour l'instant de la rendre indispensable pour avoir un Covid Safe Ticket, le fameux pass sanitaire, en bonne et due forme. Pour l'instant.